

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION

du 15 décembre 1903.

XV. — Éclairage, chauffage et réfrigération.

2. — GAZ.

N° 337.742

Brevet de quinze ans demandé le 15 décembre 1903 par M. Marcel PERBAL résidant en France.

Lampe à acétylène.

Délivré le 29 février 1904; publié le 22 avril 1904.

Les lampes à acétylène existant actuellement sont en général fabriquées en deux pièces vissées l'une sur l'autre, ce qui a le grave inconvénient de produire des fuites de gaz dangereuses en même temps qu'une odeur désagréable. D'autre part, le gaz produit au contact de l'eau et du carbure occasionne dans le réservoir d'eau des bouillonnements nuisibles à la régularité de la marche de la lampe et d'où résultent des fuites par l'orifice du réservoir d'eau et autour de la tige centrale de réglage.

Cette invention a pour objet une lampe d'une seule pièce, avec un réservoir d'eau intermédiaire, et une tige de réglage centrale munie d'un pas de vis, ce qui permet d'éviter tous les inconvénients précités.

Le dessin annexé représente un spécimen d'exécution de la nouvelle lampe.

La fig. 1 est une coupe verticale et la fig. 2 une vue en plan.

En référence de ce dessin, on voit que la lampe se compose d'un récipient cylindrique en tôle d'acier *a* avec fond embouti et couvercle soudé. Le fond est doublé à l'intérieur d'une feuille de cuivre *b* soudée sur son pourtour à la tôle d'acier. Sur les bords de cette feuille *b* repose à 5 centimètres du fond environ une plaque de cuivre *c* que l'on soude à ladite feuille, ce qui constitue le réservoir à carbure 3. La plaque *c* est percée d'un trou *d*.

Au centre du réservoir ainsi formé est soudé

un tube *f* percé de trous *g* et descendant au fond pour la distribution de l'eau.

La partie supérieure de la lampe comprend le réservoir d'eau 1 séparé du réservoir à carbure 3 par le réservoir d'eau intermédiaire 2; ce dernier est formé par une plaque en forme de cône *h* et une autre plaque *i* qui constitue la base du réservoir d'eau, toutes deux soudées sur leur pourtour. Le sommet du cône est percé d'un tout petit trou qui est doublement fermé par la pointe et l'épaulement d'une tige centrale de réglage *o* qui étant munie elle-même d'un bouchon à pas de vis *p* donne une grande précision de réglage.

Le départ du gaz a lieu par un tube de cuivre *q* soudé au cône et traversant les deux réservoirs 1 et 2 et le couvercle; ce tube porte à son extrémité supérieure le brûleur *r*. L'eau tombe du réservoir 1 dans le réservoir intermédiaire 2 au moyen d'un petit trou *s* percé dans la plaque de fond du réservoir 1.

Ce dispositif empêche totalement le gaz de pénétrer dans les réservoirs 1 et 2.

Le chargement du carbure et le nettoyage s'opèrent par une ouverture ménagée dans le réservoir inférieur 3, et le chargement de l'eau se fait par une ouverture ménagée dans le couvercle; ces deux ouvertures sont fermées respectivement par les bouchons à vis *t* et *u*.

La nouvelle lampe donne une grande sécu-

rité et permet le réglage de la lumière à volonté; elle ne dégage aucune odeur, peut brûler huit heures avec un brûleur de 10 bougies, et ne consomme qu'une faible quantité de carbone.

Ce type de lampe qui est destiné aux mineurs en particulier, peut cependant s'adapter à toute espèce d'appareil d'éclairage à l'acétylène.

RÉSUMÉ.

10

Cette invention a pour objet une lampe à acétylène faite d'une seule pièce, avec réservoir d'eau intermédiaire et tige de réglage, en substance comme décrit et dans le but spécifié.

M. PERBAL.

Par procuration :
LAVOIX et MOSÈS.

